

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Public : Tous les professionnels. Adaptation de la formation possible aux salarié.e.s porteur de handicap (voir l'[accessibilité aux personnes handicapées](#))

Nombre de participant : de minimum 4 à maximum 10 personnes

Nombre d'heure : 14 heures consécutives (2 jours)

Prérequis : Expression et compréhension de la langue française (source : grille européenne A2)

Objectifs :

- Situer la santé au travail et le rôle du SST dans l'entreprise. Les principes généraux de prévention d'ordre technique, organisationnel et humain
- Reconnaître (sans exposer soi-même) les risques persistants pour protéger
- Acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour examiner, prévenir une situation de danger, protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle.

Contenu :

- Se situer en tant que sauveteur secouriste du travail dans son entreprise
- Identifier son rôle en tant que secouriste
- Identifier son rôle en tant que préventeur dans son entreprise
- Conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir
- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner la victime et faire alerter
- Secourir
- Situations inhérentes aux risques spécifiques
- Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise
- De protéger à prévenir
- De faire alerter à informer

Méthodes pédagogiques :

Formation en face à face pédagogique orientée pratique conforme au programme INRS. Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé. Matériel de secourisme, affiches pédagogiques, films INRS.

Intervenant :

Formateur SST, habilité par l'INRS

Suivi / évaluation :

- A l'issue de la formation, si les participant(e)s ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » leur est délivré. Il est valable 24 mois et devra ensuite être actualisé pour rester valable (maintien et actualisation des compétences).
- Une fiche d'évaluation sera délivrée avant et après la formation.
- Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque stagiaire.

Dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.

Prix :

Sur devis. Pour nous contacter : contact@msa-services-idf.fr

Pour plus d'informations des [ressources](#) sont accessibles sur notre site internet.

MSA Services Ile-de-France : 131 av. Paul Vaillant-Couturier – 94250 Gentilly – 01.49.85.49.68

Mail : contact@msa-services-idf.fr

SIRET : 492 036 959 00020 – N° D.A (OF) : 11 94 08 204 94 – INRS : 948042/2016/SST-01/O/CN